



AMAP des goganes de l'Aubance – Contrat Agneau

Contrat d'engagement pour l'année 2021

L'association a pour but de maintenir (et d'inciter à l'installation) des exploitations de proximité, pratiquant **une agriculture paysanne et durable**, en fournissant des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables dans le respect de la **charte des AMAP**.

Comment ? Les consommateurs pré-financent une partie des productions et acceptent les aléas auxquels celles-ci sont soumises. En s'engageant par la signature de ce **contrat**, producteurs et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : **ils deviennent partenaires**.

Toutes les informations concernant l'association, ses producteurs partenaires et leurs contrats sont disponibles sur le site internet (<http://amap.goganes.free.fr>). **L'adhésion annuelle** à l'association AMAP des goganes de l'Aubance est de 5 euros. Elle offre la possibilité de souscrire des contrats de partenariat avec les producteurs de votre choix engagés au sein de l'association.

Votre interlocutrice : Carole la tutrice

Le contrat doit être complété et signé en 2 exemplaires : 1 à conserver pour mémoire, et 1 à transmettre au tuteur et destiné au producteur. Vous devez le lui envoyer accompagné de l'acompte à :

Carole Darré 5 rue du puy chauvet à Villeneuve 49540 Martigné briand (06 19 33 10 68)- caroledarre@orange.fr

Termes du contrat d'agneau

Les produits proposés :

- caissette 1/2 agneau biologique (env. 7/9 Kg) de race solognote et Belle-île au prix de **15 €/Kg** découpé en morceaux et conditionné sous vide (avec 2 choix possibles : gigot entier ou gigot tranché).
- caissette ¼ agneau (env 4kg) au prix de **15€/kg** (avec sauté, côtes et, au hasard, épaule ou gigot tranché)
- merguez en colis de 1kg préparées à partir des brebis de réforme de la ferme au prix de **15€50**.

Engagements :

L'adhérent choisit dans le planning ci-après les dates auxquelles il souhaite être livré et **s'engage absolument** à venir prendre livraison de sa commande (pas de relances personnelles par mail ou par téléphone).

Attention : Si le colis n'est pas réceptionné lors de la livraison, son contenu redevient de fait la propriété du producteur qui peut en disposer à sa guise.

Paiement : Un acompte sera exigé à la commande sous forme d'un chèque par demi-carcasse, encaissé le mois de la livraison, le solde étant réglé à la livraison (fonction du poids constaté). Les merguez sont payées à la commande.

Contractant paysan

COULONNIER Dolorès et Laurent
La Brunelière
49360 Somloire
02.41.55.59.13 / 06.24.75.20.15

Consom'acteur Je déclare être à jour de mon adhésion

Nom :
Adresse :
Téléphone :
Mail :

Dates de livraison	Colis ½ agneau (gigot entier)	Colis ½ agneau (gigot tranché)	Colis ¼ agneau	Colis Merguez (15€50 le colis d'un Kg)	Total
05/02/2021	...x acompte 50€	...x acompte 50€	...x acompte 30€	...x 15€50	€
19/03/2021	...x acompte 50€	...x acompte 50€	...x acompte 30€	...x 15€50	€
04/06/2021	...x acompte 50€	...x acompte 50€	...x acompte 30€	...x 15€50	€
08/10/2021	...x acompte 50€	...x acompte 50€	...x acompte 30€	...x 15€50	€
10/12/2021	...x acompte 50€	...x acompte 50€	...x acompte 30€	...x 15€50	€
Total					€

Fait le : / /2021

Signature consom'acteur :

Signature Producteur :

Renouvellement du contrat :

Afin de mieux organiser son travail, Il est important que le producteur dispose des commandes au plus tôt. Ainsi, à la fin de la période de ce contrat, pensez à anticiper votre nouvel engagement. Pour cela les documents contrats correspondants à la nouvelle période seront disponibles sur le site de l'AMAP (<http://amap.goganes.free.fr>) ou auprès du tuteur.